

- du 07 au 29 février 2024 -

APPEL À PROJETS

de la Cité de l'emploi
de Cap Excellence

2024

- ✓ ELABORER UN PROGRAMME D'ACTIONS 2024 POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS CIBLES
- ✓ CONSTITUER LE RESEAU DES STRUCTURES DE PROXIMITE LABELLISEES CITE DE L'EMPLOI DE CAP EXCELLENCE

**DATE LIMITE DE DEPOT DES PROJETS (sur Dauphin)
DU 7 AU 29 FEVRIER 2024**

I – Cadre et principes

II – Objectifs du dispositif cité de l'emploi et publics cibles

III – Objectifs de l'appel à projets 2024

IV – Modalités pour répondre à l'appel à projets cité de l'emploi 2024

V – Contacts

I – Cadre et principes

La Cité de l'Emploi de Cap Excellence a été créée en novembre 2021 et s'inscrit dans le pilier Emploi et développement économique du contrat de ville. Elle est appelée à constituer la première étape d'un parcours d'insertion en plaçant le demandeur d'emploi au centre de l'attention d'un collectif associant les collectivités locales, le service public de l'emploi, les associations de proximité et les entreprises afin de proposer un accompagnement sur-mesure.

Dans les quartiers prioritaires (QPV), le taux de chômage est près de 3 fois supérieur à la moyenne nationale. Ce constat est lié à la surreprésentation, dans ces territoires, d'actifs qui, par leur niveau de qualification ou leur catégorie socio-professionnelle, sont particulièrement exposés à ce risque (ouvriers, employés, personnes de faible niveau de formation, jeunes sortis précocement du système éducatif, intérimaires...). Pour remédier à cette situation, la politique de la ville poursuit l'objectif de renforcer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des habitants des QPV.

En s'inscrivant dans la Cité de l'emploi, il s'agit de proposer une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi. L'objectif est de faire travailler conjointement et collectivement l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi afin de proposer des parcours dits « sans couture », individualisés et adaptés aux bénéficiaires, puis de lever un maximum de freins qui empêchent une personne issue des QPV d'accéder ou de (re)venir vers l'emploi, par une approche globalisée et partenariale.

La cité de l'emploi vise à mieux coordonner l'action des acteurs du territoire et montrer des résultats tangibles sur l'accès à la formation et à l'emploi des habitants des QPV. Sa mise en œuvre s'appuie en premier lieu sur l'analyse des besoins, réalisée par les partenaires territoriaux (collectivités, SPE, acteurs associatifs, entreprises, équipements sociaux et conseillers citoyens).

L'action de la cité de l'emploi cherche à établir de nouvelles modalités d'actions en mobilisant conjointement tous les acteurs territoriaux de l'emploi (services de l'État, collectivités, associations, missions locales...), en :

1. Allant vers les résidents des QPV en leur proposant des parcours sans couture ;
2. Identifiant celles et ceux qui sont passés sous les radars des politiques d'emploi.
3. Apportant des solutions et en facilitant l'accès de tous les habitants des quartiers aux mesures d'accès à l'emploi.

II – Objectifs de la Cité de l'emploi et publics cibles

Les objectifs

La *cité de l'emploi* a vocation à favoriser l'employabilité des habitants des QPV, en favorisant leur repérage-mobilisation et en leur proposant un accompagnement personnalisé, précoce et en proximité. Il s'agit d'intervenir le plus en amont possible, de sécuriser les préalables à un parcours de formation, de trouver les bons référents afin de bénéficier des bonnes orientations.

Les publics cibles prioritaires :

Les publics cibles sont les habitants des 7 quartiers prioritaires de l'agglomération, dont notamment les QPV NPNRU, et une frange plus précise de cette population pour lesquels les réponses existantes sont limitées.

On cible notamment :

- Les femmes au chômage entre 12 et 24 mois afin de prévenir le chômage de longue durée ;
- Les jeunes de moins de 30 ans.

Les actions mises en place seront déployées à l'échelle des 7 QPV de l'agglomération que sont les quartiers : Boissard-Morne Flory ; Chemin Neuf Carenage Darboussier ; Cour Charneau-Raizet ; Grand-Camp (GrandCamp, Laurisisque, Bergevin) ; Mortenol ; Raizet ; Vieux-Bourg-Les Lauriers (Vieux-Bourg, Assainissement, Les Lauriers).

III – Objectifs de l'appel à projets 2024 - Cité de l'emploi

Deux objectifs sont précisément définis pour cet appel à projets :

1. Elaborer un programme d'actions 2024 pour la mobilisation et l'accompagnement des publics cibles

Les acteurs de l'emploi observent une mobilisation particulièrement difficile des jeunes dits "invisibles", c'est-à-dire les jeunes "sortis des radars" des institutions publiques et des services publics de l'emploi. Ils constatent également une fréquentation des lieux associatifs et d'accompagnement des femmes en baisse.

Les actions d'accompagnement proposées devront répondre trois aux objectifs suivants :

- Développer des actions de remobilisation des publics en amont des parcours de formation (citoyenneté, éducation familiale, savoirs de base, expression, éloquence, mise en confiance, connaissance et présentation des filières métiers en demande, simulation d'entretien d'embauche etc..) ;
- Décloisonner, coordonner et animer le réseau des opérateurs de proximité dans une logique de parcours. Mobiliser les différents leviers afin de résorber les difficultés sociales qui freinent le retour à l'emploi des publics en QPV ;
- Renforcer les dynamiques d'allers-vers au bénéfice des publics cibles.

2. Constituer le réseau des structures de proximité labellisées cité de l'emploi de Cap Excellence :
« Les points accueil emploi de proximité – Cité de l'emploi »

Les structures retenues permettront la constitution d'un réseau de proximité, visible et actif dans les quartiers prioritaires de Cap Excellence. La mise en œuvre de leur action sera accompagnée d'une labellisation pour un accueil qualifié des publics, avec un fonctionnement structuré et outillé avec les autres opérateurs et le service public de l'emploi.

Le label permettra aux candidats désignés de bénéficier d'une formation spécifique à l'accueil et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi met en relation avec des référents désignés des institutions partenaires (Mission locale, Pôle Emploi, PLIE, Département, Région...) afin de mener à bien l'accompagnement et l'orientation des demandeurs tout au long de leur parcours, dans le cadre d'une interaction permanente avec une diversité d'acteurs.

IV – Modalités pour répondre à l'appel à projets - Cité de l'emploi 2024

Les candidats devront déposer un projet d'actions d'accompagnement répondant aux objectifs définis, et aussi, par là-même si validation, intégrer le réseau et le label cité de l'emploi.

Les modalités de réponse et les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Les projets peuvent être portés par toute structure dont les statuts sont en adéquation avec les finalités du présent appel à projets. Ils doivent répondre aux objectifs thématiques exposés dans ce document ;

Les projets doivent être déposée en dématérialisation sur la plateforme DAUPHIN de l'ANCT (comme pour les projets du contrat de ville), en ayant recours au site : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/> et en indiquant dans l'intitulé du projet « Cité de l'emploi ».

Pour toutes aides afin d'émerger sur le site Dauphin, vous pouvez contacter :

- Le référent de Cap Excellence : Mme Jennifer MIATH au 05 90 21 79 35 / jennifer.miath@capexcellence.net
- Le référent local DEETS Mme Karine FARENC au 0590 80 50 81 / karine.farenc@deets.gouv.fr

- Les projets seront sélectionnés au regard des critères suivants :
 - ✓ Adéquation du projet avec les objectifs exposés ci-dessus ;
 - ✓ Complémentarité et cohérence du projet par rapport aux actions existantes ;
 - ✓ Modalités d'association des publics concernés en QPV, en tant que premiers intéressés au projet ;
 - ✓ Logique partenariale impliquant différents opérateurs de l'insertion professionnelle ;
 - ✓ Pertinence des critères de suivi et d'évaluation du projet au travers d'indicateurs mesurables et quantifiables.
- De plus, il est attendu des opérateurs candidats :
 - ✓ Fonctionnement démocratique avéré et bonne santé financière ;

- ✓ Adéquation des moyens à disposition ainsi que des moyens demandés aux objectifs du projet (moyens humains, partenariaux, financiers) ;
 - ✓ Mobilisation dans la recherche d'une capacité d'autofinancement en complémentarité des crédits spécifiques sollicités ;
 - ✓ Expertise et qualité de l'encadrement, capacité à rendre compte des résultats des actions mises en œuvre.
 - ✓ Être à jour de transmission des bilans N-1 des actions financées par les crédits spécifiques.
- Tous dispositifs de communication mis en place afin d'atteindre les objectifs (flyers, affiches, publicités sur les réseaux sociaux, campagnes emailing, spot radio, TV etc) devront faire figurer les logos des partenaires Cité de l'emploi.
- **Calendrier de l'appel à projets cité de l'emploi 2024**
 - ✓ Date d'ouverture : **7 février 2024**
 - ✓ Date de clôture et date limite de dépôt des projets en dématérialisation sur la plateforme DAUPHIN (fiche d'accompagnement) : **29 février 2024**

IV - Contacts

- ✓ La Communauté d'agglomération Cap Excellence
-

Standard de la DGPRU de Cap Excellence : 0590 217934
 Michel RENE, Directeur
 La Direction de la politique de la ville
 0690 38 38 02 / 0590 21 79 31
michel.rene@capexcellence.net

- ✓ La Préfecture région Guadeloupe
-

Déléguée du préfet à la politique de la ville – Zone Grande-Terre
 Axelle BAPTISTIDE-SINIVASSIN
 Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
 Portable : 0690 67 90 93
axelle.baptistide-sinivassin@guadeloupe.gouv.fr

- ✓ La DEETS Guadeloupe
-

Référente Cap Excellence, Grand Sud Caraïbe, St Martin
 Gestionnaire BOP 147

Laurence DIB
 Pôle Solidarités - Politique de la Ville
 Portable : 06 90 26 06 37
laurence.dib@deets.gouv.fr